



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE DE FRANCE
POUR LA REALISATION D'UN PARKING EN CENTRE-VILLE COMPRENANT UN
JARDIN DE PLUIE EN PLEINE TERRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « 100 ÎLOTS
DE FRAICHEURS » 2024**

Livry-Gargan, le 13 DEC. 2024 N° 2024 - 404

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de solliciter, au nom de la Commune, des concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet d'aménagement et les travaux nécessaires à la réalisation du nouveau parc de stationnement au Centre-Ville ;

Considérant que la ville de Livry-Gargan porte ainsi une volonté affirmée de verdir largement cet espace afin de répondre à de nombreux enjeux :

- **Développement économique du quartier et favoriser la mobilité active** par la création d'un parking végétalisé pour véhicules légers (47 places) et d'un abri à vélos autoalimenté en électricité (12 places) sur une surface de 1 903 m²
- **Lutte contre le réchauffement climatique** par la plantation d'un îlot de fraîcheur en son centre
- **Respect du cycle de l'eau** avec une gestion des eaux de ruissellement à la parcelle avec une noue végétalisée

Plus précisément sur ce dernier point, l'objectif de la ville de Livry-Gargan est de réduire à la source le volume des eaux pluviales canalisé vers les ouvrages d'assainissement :

- En augmentant la surface de revêtement perméable,
- En augmentant la capacité de stockage à ciel ouvert géré par ruissellement direct,
- En permettant l'infiltration directe dans les sols.
- En plantant 7 arbres, 175 mètres de haie, sur une surface pleine terre de 541 m², et une surface de dalles alvéolaires de 807 m².

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir un concours financier de la Région Île de France, au titre du dispositif « 100 Îlots de fraîcheur » ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de Madame la Présidente de la Région Île de France la participation financière de 161.389,48 € au titre du dispositif « 100 îlots de fraîcheur ».

« 100 îlots de fraîcheur », pour la commune de Livry-Gargan :

OPERATION	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RECETTES	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM	
			Taux %	Montant en €
Parking centre-ville	537.964,95 €	Préfecture de Seine-Saint-Denis Fonds vert	25%	134.491,24 €
		Région Île de France 100 Îlots de fraîcheur	30%	161.389,48 €
		AESN Agence de l'Eau Seine-Normandie	25%	134.491,24 €
		Fonds propres	20%	107.592,99 €
TOTAL	537.964,95 €			537.964,95 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

